

Avis voté à la séance plénière du 26 novembre 2019

La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes

Déclaration du groupe des Professions libérales

Le rôle initial de la prison est triple : sanctionner, protéger la société, et parfois le détenu lui-même.

Mais, l'objectif de la privation de liberté est aussi d'accompagner et de reconstruire un parcours abîmé afin de permettre une réinsertion pour éviter la récidive.

Il faut donc « *sanctionner sans exclure* ».

Malheureusement, la prison désocialise et aggrave les ruptures qui affectent beaucoup de détenus.

Pour éviter cela, dès l'entrée en milieu carcéral, il faut préparer la sortie en évitant les « *sorties sèches* », encore trop fréquentes, surtout pour les courtes peines de loin les plus fréquentes (68 % des peines d'emprisonnement), et qui font le lit de la récidive.

Pour exemple, une formalité simple comme le renouvellement de sa carte d'identité, relève du parcours du combattant en prison. Comment, sans ce précieux sésame, espérer se réinsérer, faire valoir ses droits, trouver un travail, retrouver un logement ?

Pour permettre de transformer positivement la détention, l'avis insiste sur l'accompagnement, la nécessité vitale de préserver les liens familiaux, de conserver le logement, de favoriser l'accès à la culture et au sport, l'accès à la formation professionnelle et au travail en prison.

Les prisons sont pleines et ne l'ont jamais été autant, ceci en dépit des constructions de places supplémentaires. Le taux d'occupation a atteint 135% en moyenne, et parfois même 200 % !

Alors, la question se pose de construire toujours plus de prisons, ou lorsque cela est possible, de rechercher des alternatives à l'incarcération, comme le bracelet électronique, le placement extérieur, les travaux d'intérêt général. L'avis du CESE fait clairement ce choix.

Au-delà, le groupe des professions libérales souhaite insister plus particulièrement sur les difficultés sanitaires en milieu pénitentiaire.

Il y a urgence à mettre en place un parcours de santé pluridisciplinaire et individuel pour prendre en charge la fragilité particulière des détenus et plus particulièrement celle des femmes.

Citons les addictions en tout genre, la prévalence élevée du VIH et des IST, des handicaps divers, du décrochage scolaire, ...

Les troubles psychiatriques omniprésents (8 hommes sur 10 et 7 femmes sur 10) méritent une attention toute particulière. La question du déterminisme psychique qui mène à la prison et des troubles acquis par suite d'emprisonnement ne doit pas être éludée.

La santé revêt donc une importance capitale qui n'est pas suffisamment prise en compte, et qui exige, au minimum, des statistiques fiables et constamment mises à jour.

Sur tous ces points, l'avis tente avec succès d'y répondre par un ensemble de préconisations pragmatiques, opérationnelles et potentiellement efficaces, pour peu que les pouvoirs publics les écoutent, les entendent et surtout les mettent en application car le temps presse.

Le groupe des professions libérales remercie le rapporteur et les membres de la section pour la qualité de ce travail et a voté l'avis.